

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 3 juin 2015 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

**2015-06-R4905 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2015-06-R4906 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**ORDRE DU JOUR**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 6 mai 2015
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2015
- 0.5 Période de questions

**Transport**

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300.2 M.R.C. – Rapport de visite dommages chemin des Eaux

**Administration générale**

- 100.1 Bureau municipal
- 100.2 CHGA. – Célébration de ses 35 ans – Publicités-vœux
- 100.3 La Gatineau – Proposition entente vœux annuels
- 100.4 Avis de motion – Règlement abri tempo – conteneur
- 100.5 Hydro-Québec
- 100.6 Demande aide financière – Francis Maurice

**Conseil municipal**

- 110.1 Congrès F.Q.M. – Septembre 2015

**Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des comptes dus, à payer au 31-05-15

**Sécurité publique**

**Environnement**

- 400.1 MRC – Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

**Aménagement et urbanisme**  
**Loisirs, culture et bibliothèque**

- 700.1 Coopérative de solidarité Golf Maniwaki – Membre de la coop  
700.2 Appui à la troupe d’amuseurs publics

**Correspondance officielle reçue**

- 800.1 Les journées de la culture – Invitation à la 19<sup>e</sup> journée de la culture  
800.2 Mun. Déléage – Demande de maintien crédit d’impôts pompiers volontaires

**Varia**

**Période de questions et parole au public**

**Levée de la séance**

Adoptée.

**2015-06-R4907 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 6 mai 2015**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2015-06-R4908 Adoption du procès-verbal – séance extraordinaire du 27 mai 2015**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2015 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Laramée, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement numéro 2015-022 relatif à l’utilisation d’abri tempo et de conteneurs.

**2015-06-R4909 Nouveau poste de transformation – Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QU’en raison de la croissance de la demande d’électricité dans le secteur de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, Hydro-Québec doit construire un nouveau poste de transformation à 120-25 kilovolt;

CONSIDÉRANT QUE la ligne à 120 kv projetée aura une longueur approximative de 65km et reliera le poste de Paugan, situé à Low, au poste de Maniwaki (Egan-Sud);

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle ligne serait juxtaposée à la ligne existante jusqu’à la traversée de la route 105 et que deux variantes nous sont proposées pour l’entrée au poste de Maniwaki (Egan-Sud);

CONSIDÉRANT QUE la variante A proposée : De la route 105 jusqu'au poste de Maniwaki, la nouvelle ligne s'éloignerait de la ligne existante vers le sud pour passer entre des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE la variante B proposée : De la route 105 jusqu'au poste de Maniwaki, on modifierait la ligne existante pour permettre de poursuivre la juxtaposition des pylônes. Pour ce faire, une ligne temporaire serait construite pendant la durée des travaux et suivrait la même trajectoire que la variante A. Elle serait par la suite démantelée;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon ferait 4,5 km et serait construit à l'ouest de la ligne existante, ce qui nécessiterait une largeur additionnelle d'emprise de 26,3 m. La nouvelle ligne serait supportée en majorité par des pylônes à treillis métallique à encombrement réduit;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité favorise l'option B vu l'impact visuel moindre et la sécurité de nos contribuables avec cette variante.

Monsieur le maire s'est retiré de la table du conseil lors des explications et de la prise de position des membres du conseil puisqu'il a déclaré son apparence d'intérêt.

Adoptée.

#### **2015-06-R4910 Demande d'aide financière : Francis Maurice**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire afin de venir en aide à la famille de Francis Maurice afin que ce dernier puisse être intégré au camp de jour de Maniwaki pour une période de 8 semaines.

Les montants seront répartis comme suit :

M. Neil Gagnon :	120\$	M. Patrick Feeny :	100\$
M. Ronald Bernatchez :	100\$	M. Pierre Laramée :	480\$
M. Jeannot Émond :	100\$	M. Jean-René Martin :	50\$
M. Yvan St-Amour :	50\$		

Adoptée.

#### **2015-06-R4911 Congrès F.Q.M.**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire M. Neil Gagnon ainsi que la directrice générale soient autorisés à participer au congrès de la F.Q.M. à Québec, les 24, 25 et 26 septembre prochain.

Adoptée.

### **2015-06-R4912 Adoption des comptes payés et à payer et salaires**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 31 mai 2015 au montant de	7 667.03\$
Les comptes à payer au 31 mai 2015 au montant de	163 503.56\$
Les salaires payés au 31 mai 2015 au montant de	9 239.50\$

Adoptée.

### **2015-06-R4913 Membership coopérative solidarité golf Maniwaki**

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent important de maintenir un terrain de golf au centre-ville de Maniwaki et de soutenir la proposition de la Coopérative de solidarité Golf Maniwaki d'élargir son champ d'exploitation dans les années à venir;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent participer au maintien du terrain de golf au centre-ville de Maniwaki et soutenir les activités de la Coopérative de solidarité Golf Maniwaki;

ATTENDU QUE le maintien d'activités récréotouristiques dans la région assure un apport économique important et une visibilité souhaitable aux commerces de la région;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud devienne membre de la Coopérative de solidarité Golf Maniwaki en prenant dix (10) parts sociales de dix dollars (10\$) chacune.

Adoptée.

### **2015-06-R4914 Appui à la Troupe d'amuseurs public**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui le projet de M. Philippe Laramée concernant la création d'une troupe d'amuseurs public.

Adoptée.

### **2015-06-R4915 Appui à la municipalité de Montcerf-Lytton – Maintien du crédit d'impôt pour les pompiers volontaires**

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton demande l'appui des municipalités concernant le maintien du crédit d'impôt pour les pompiers volontaires suite à la décision de la Commission Godbout d'abolir le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE la disposition fiscale instaurée il y a 4 ans, permet aux pompiers volontaires ayant effectué au moins 20 heures de services de demander un crédit d'impôt de 480.00\$, soit l'équivalent de 16% d'un montant de 3 000.00\$ ;

ATTENDU QUE l'abolition de cette disposition pourrait compliquer le recrutement de nouveaux pompiers volontaires ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'appuyer la demande de la municipalité de Montcerf-Lytton et de demander à Madame Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique de réviser sa position et de laisser cet avantage aux pompiers volontaires.

Adoptée.

**2015-06-R4916 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 19h50.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière